



L'Agence de régulation des télécommunications du Cameroun (ART) a notifié, fin août 2017, des sanctions aux opérateurs de téléphonie mobile MTN, Orange et Nexttel, ainsi qu'à l'entreprise publique Camtel, pour manquements aux obligations liées à l'identification des abonnés et à l'usage des fréquences radioélectriques.

Les trois opérateurs de mobile, renseigne une source autorisée au ministère des Postes et Télécommunications, écotent chacun d'une amende d'au moins 3 milliards de francs Cfa, assortie d'une réduction de licence d'un an, pour certains d'entre eux.

Camtel, l'opérateur public des télécoms, est quant à lui puni d'une amende moins lourde : 300 millions de francs Cfa, précise notre source. Des sources internes à MTN Cameroun, dont la sanction par le régulateur a été annoncée dans le rapport du groupe MTN International à fin septembre 2017, confirment l'introduction, depuis le mois de septembre dernier, d'un recours gracieux auprès des autorités publiques camerounaises.

Source: Investir au Cameroun